

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1017

89 - Yonne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de l'Yonne

ASSOCIATION DES CADETS DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE L'YONNE.

Objet : Créée à l'initiative des Réservistes Citoyens de Sécurité et de Défense de la Gendarmerie dans l'Yonne, L'association des cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Yonne a pour buts : 1 de renforcer le lien Armée-Nation, après la suspension du service national, en présentant la Gendarmerie nationale auprès des jeunes icaunais ; 2 de promouvoir les valeurs de la citoyenneté et de renforcer le sens civique des jeunes français et françaises résidant dans le département de l'Yonne ou y étant scolarisés ; 3 de les préparer aux fonctions de Cadets de la Gendarmerie Nationale, de promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie, leur faire découvrir ses missions, ses personnels et ainsi d'acquérir une meilleure connaissance de l'Arme, pouvant aller jusqu'à une préparation aux épreuves d'entrée dans la Gendarmerie, 4 de collaborer, à la demande et sous le contrôle de l'autorité militaire, au service national universel (SNU) en servant d'interface entre l'Arme et les jeunes qui ont effectué la phase 1 du SNU et qui ont émis le vœu d'effectuer leur phase 2 dite « mission d'intérêt général » au sein de la Gendarmerie Nationale ; 5 de développer l'esprit de citoyenneté et de solidarité aux travers de projets collectifs dans les domaines de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, dans le respect des différences et l'ouverture aux autres ; 6 d'ouvrir la classe de cadets à des jeunes en situation de difficulté pour leur offrir une réelle opportunité d'insertion et de promotion sociale par la recherche du dépassement de soi et l'excellence ; 7 et de rassembler des moyens et des ressources pour réaliser ces buts ; L'ensemble des missions réalisées par l'association, y compris au titre du point 4 de l'article 3, ne donne lieu à aucune rémunération pour le compte de l'association ou de ses membres ; Sur un plan général, l'association agit en coordination avec le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Yonne, en termes de déontologie, de pédagogie délivrée, de contenu des programmes, de demandes de concours de personnels de la réserve opérationnelle et citoyenne et de soutien logistique ; Elle informe le commandement de la gendarmerie locale de toute difficulté ; Elle se coordonne avec celui-ci en termes de communication ; En

aucun cas, l'association n'exerce de tâches relevant des missions propres à la Gendarmerie ; Dans le cadre de sa vocation citée au point 4 de l'article 3, l'association agit en coordination avec le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Yonne ou son représentant et le Commandement des Réserves de la Gendarmerie (CRG) , référent Service National Universel pour la gendarmerie, et sous le contrôle de ce dernier ; L'association peut s'affilier à d'autres associations qui poursuivent des buts complémentaires sur décision du conseil d'administration ; L'association ne revêt aucune dimension politique ou confessionnelle ; de ce fait, toutes les activités se rapportant à l'un ou l'autre de ces dimensions est proscrite dans le cadre de cette association.L'association a vocation à rejoindre à terme la fédération des associations de cadets lorsque celle-ci sera créée ; Afin d'établir une cohérence avec la politique développée par la gendarmerie nationale dans ce domaine, un membre du commandement des réserves (CRG) siègera de droit au sein de cette fédération.

Siège social : 33, rue du Colonel Arnaud Beltrame, 89000 Auxerre.

Date de la déclaration : 5 mars 2020.